



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N°08/12/2022

Nombre de membres : 10
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du Comité Syndical
Le 15 décembre 2022
à Montbonnot-Saint-Martin

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 08 décembre 2022

Date d'affichage : 22 décembre 2022

Titulaires Présents : M. FARRUGIA,
Mmes BESSON, FLAMAND,
MM. BONNET, FEROTIN,
Mme MARTIN-BLOCH
MM. BENOIT, DEGRANGE, DURET, OLLEON,

La séance est ouverte, M. BONNET est nommé Secrétaire de séance :

OBJET : AIRE D'ACCUEIL : Transfert de compétence

Vu le transfert de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Ismier du SIZOV (Syndicat Intercommunal de la Zone Verte du Grésivaudan) vers la communauté de communes Le Grésivaudan au 1^{er} janvier 2011,

Vu la délibération DEL n°41 du conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 9 mai 2011, et la délibération concordante n° 2011/16 prise par le SIZOV en date du 22 juin 2011,

Vu l'article L5214-21 du code général des collectivités territoriales, qui stipule que « La communauté de communes est également substituée de plein droit, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, au syndicat de communes ou au syndicat mixte inclus en totalité dans son périmètre »,

Considérant qu'il convient de régulariser la situation comptable de l'actif et du passif transféré par le SIZOV pour exercer cette compétence,

Le Comité Syndical, à l'**Unanimité** décide, en correction des délibérations susvisées, d'acter le transfert en pleine propriété de l'actif et du passif du SIZOV pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à St Ismier au 01/01/2011.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
Montbonnot-Saint-Martin, le 15 décembre 2022

LE PRESIDENT

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Gilles FARRUGIA.

Dominique BONNET

